



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 228 – Loi concernant la copropriété Le
221 St-Sacrement
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 3405-20170615**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2017	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mercredi 14 juin 2017

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 228 – Loi concernant la copropriété Le 221 St-Sacrement (Ordre de l'Assemblée le 11 mai 2017)

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), présidente

M^{me} Maltais (Taschereau), vice-présidente et porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

M. Auger (Champlain)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fortin (Pontiac)

M. Habel (Sainte-Rose)

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), députée ayant présenté le projet de loi

M. Ouellette (Chomedey) en remplacement de M. Iracà (Papineau)

M^{me} Samson (Iberville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications et pour la protection et la promotion de la langue française

M^{me} St-Pierre (Acadie), ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Intéressé :

M. Terry Kocisko

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 42, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M^{me} St-Pierre (Acadie), M^{me} Maltais (Taschereau) et M^{me} Samson (Iberville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend M. Kocisko.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu que M^{me} la présidente transmettra une lettre à la Chambre des notaires du Québec pour exprimer la désapprobation des membres de la Commission face aux manquements constatés quant à l'application de la Loi sur le patrimoine culturel et pour recommander à la Chambre d'offrir à ses membres une formation obligatoire sur la Loi sur le patrimoine culturel.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Samson (Iberville), M^{me} Maltais (Taschereau), M^{me} St-Pierre (Acadie) et M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) font des remarques finales.

À 12 h 17, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anne-Marie Larochelle

Filomena Rotiroti

AML/ag

Québec, le 14 juin 2017